

LA LETTRE



du 15 mai 2018

[Pour télécharger la Lettre et accéder aux autres Lettres Spéciales cliquer ici](#)



[L'éditorial d'Yves Ruellan](#)

SOMMAIRE :

Parcoursup : La question des quotas - Accompagnement des équipes après le 22 mai - Des Services Civiques Ambassadeurs de nos formations

Etats Généraux de la Formation Professionnelle : Point de situation et actions futures

Réformes de la formation professionnelle : La loi Pénicaud, Apprentissage et taxe d'Apprentissage - Rapport Calvez Marcon et pistes de réforme de la voie professionnelle scolaire

Actualité des CPGE : Evolutions prévisibles de certaines séries - Conventions et Contribution de Vie Etudiante de Campus. Journée du 27 juin

Formations à l'orientation : Collaboration RenaSup Formiris sur le Mooc et des Sessions de Formation à l'orientation

Cordées de la Réussite RenaSup Fondation St Matthieu : Lancement de la campagne 2018/2019 et nouvel axe Ascension Sup.

Etudes d'Arts Appliqués : Une mise en oeuvre à deux vitesses

Etudes Paramédicales : Fin des concours d'entrée en IFSI et restructuration de

certaines filières.

Etudes du Travail Social : Fin des concours d'entrée en IRTS et mise en place du grade de Licence en DECESF pour 2019.

Rénovation des BTS Tertiaires et besoins de Formation.



Les premiers retours chiffrés montrent une augmentation du nombre de vœux vers les filières sélectives. Il est probable que cela soit lié aux vœux multiples possibles désormais pour les BTS et CPGE. **Ce qui invite à la prudence en terme de classement.** ([Voir ici](#))

Certains rectorats ont envoyé des **circulaires sur les quotas** (Boursiers ou Bac Pros) qui, au regard de la loi **ne peuvent s'appliquer aux établissements privés sous contrat** ([voir la suite](#))

A partir du 22 mai, les jeunes vont répondre sur les propositions et mises en attente. Les établissements d'accueil devraient y voir plus clair.

Il sera très important de que les professeurs principaux de Terminale accompagnent leurs dans leurs réponses. Il faudra choisir un seul oui et les autres seront définitivement abandonnés. Il faut savoir quels vœux en attente garder ou non. Certains n'auront peut-être aucune proposition.

Il semble qu'**un certain nombre d'enseignants**, y compris, de Terminale, **ne connaît pas le sens exact des « oui »/ « oui si »/ »En attente »** que peuvent prononcer les universités. Ni même l'existence des Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur pour les jeunes sans proposition.

[Pour mémoire, un Diaporama accessible ici précise les différentes étapes et enjeux de Parcoursup.](#)

Dès le 22 mai les responsables pédagogiques pourront nous communiquer leurs interrogations auxquelles nous nous efforcerons de répondre de manière journalière via l'adresse : question.parcoursup.renasup@gmail.com

Pour l'an prochain, la FNOGEC a réservé à notre demande un certain nombre de **services civiques Ambassadeurs de nos Formations Supérieures**. Ils

seront déployés à l'échelon régional.

La Contribution de vie étudiante et de Campus ne s'applique pas aux étudiants des lycées, en revanche lorsqu'une convention signée prévoit l'inscription à l'université, elle est due par l'étudiant.

Pour les échanges collectifs, nous vous rappelons que des Forums ont été ouverts.

[Ici, pour les établissements d'origine ici](#) - [Ici, pour les établissements d'accueil](#)



POINT DE SITUATION SUR LES ETATS GENERAUX

Après un temps d'appropriation des objectifs, les comités de pilotage se sont mis en place dans quasiment toutes les Régions.

De nombreuses manifestations régionales sont prévues pour Octobre et Novembre prochains.

Dans leur prolongement un évènement national visera à harmoniser, appuyer les actions locales, fixer un cap et donner à l'intérieur comme à l'extérieur une meilleure visibilité de la dynamique de la formation professionnelle dans l'enseignement catholique.

Ce travail de réflexions stratégiques concentriques partant de l'établissement pour aller vers son environnement dans et en dehors de l'enseignement catholique est d'autant plus fondamental que la loi "pour la liberté de choisir son orientation professionnelle" et les projets du Ministre de l'Education Nationale devraient modifier en profondeur le paysage de la formation professionnelle initiale et continue qui demande de notre part d'être pro-actifs à tous les échelons.

[Un Forum d'échanges sur les Etats Généraux a été ouvert et est accessible ici.](#)

REFORMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le projet de loi pour "la liberté de choisir son avenir professionnel" rebat les cartes du paysage de la formation professionnelle, notamment en matière de gouvernance et de financement de l'apprentissage.

Il demande que:

- nous repensions notre organisation interne en la matière, afin d'éviter à la concurrence sauvage tout en favorisant les initiatives.
- nous engageons une stratégie de coopération avec les branches et les futurs opérateurs de compétences.
- nous soyons capables de donner envie aux entreprises de diriger vers nous la nouvelle contribution au développement des formations professionnalisantes (ex: hors quota), alors que sa masse globale sera divisée par deux, que les Grandes Ecoles seront très actives avec la disparition des tranches réservées, qu'il n'y aura très vraisemblablement plus de fonds libres.

[En savoir plus sur les évolutions envisagées par le projet de loi de Mme Pénicaud.](#)

Le projet du Ministre de l'Education Nationale sur la voie professionnelle scolaire n'est pas encore connu. Il a vocation à s'appuyer sur le rapport Calvez qui prévoyait la proposer aux jeunes des parcours en apprentissage après la 2nde ou la 1^ère professionnelle.

Cette dimension supposera une certaine coordination entre LP et CFA.

Le rapport prône pour ceux choisiront la voie scolaire, la possibilité de choisir en Terminale Professionnelle entre modules de préparation à l'insertion ou à la poursuite d'études vers le supérieur.

[Les principales mesures prônées par le rapport Calvez Marcon en faveur de la voie professionnelle scolaire](#)

[Echangez sur le Forum RenaSup consacré aux réformes de la Formation Professionnelle](#)



Actualités des CPGE

Le Comité de suivi des CPGE qui s'est tenu à la DGESIP a abordé la question des conséquences de la **réforme du Baccalauréat pour les CPGE, les évolutions probables de certaines séries** (BCPST, D1/D2,...), **le développement de stages en vue d'améliorer les performances aux entretiens d'entrée en Ecole de Management.**(Soft Skills).

[Accéder au Compte Rendu de Régis Brandinelli qui siège avec Jean-Marc Petit à ce Comité de suivi](#)

[Liste des ouvertures fermetures transformations de CPGE pour la rentrée 2018 \(public et Privé\)](#)

Pour mémoire, les quotas de boursiers ne concernent pas les lycées privés sous contrat en terme administratif, ce qui ne doit pas nous empêcher d'être attentif et de mettre en place **des dispositifs favorisant l'accueil de publics d'origines sociales les plus diverses possibles.**

Alors que les étudiants des lycées sont exonérés des 90€ de contribution au CROUS prévue pour les étudiants des universités et grandes écoles corollaire à la disparition des cotisations de sécurité sociale, il nous a été indiqué par la DGESIP qu'**un étudiant de CPGE inscrit à l'université au titre des conventions Lycées/EPSCP serait redevable de cette contribution.** Affaire à suivre.

Journée du 27 juin 2018: A l'origine cette journée devait réunir des enseignants et responsables de CPGE sur le thème : "CPGE : Préparer des Ecoles ou Préparer des Concours".

Les incertitudes sur les transports nous empêchent de communiquer sur cette journée et nous amène à la transformer en rencontre de Chefs d'établissement et Adjoints sur un Ordre du jour qui comportera, entre autres, les sujets abordés ci-dessus.

[N'hésitez pas à échanger sur le forum RenaSup dédié aux CPGE](#)



Formation des Enseignants à l'Orientation

La mise en place de Parcoursup comme la réforme du Lycée ont mis en avant le rôle majeur des enseignants en matière d'orientation avec notamment la nomination de deux professeurs principaux en Terminale et l'introduction dès la rentrée prochaine de 54 heures en seconde consacrées à l'orientation.

La prise de conscience de l'importance de cette problématique nous avait amenés à créer, il y a deux ans [un Mooc dédié à la formation des acteurs de l'orientation accessible ici.](#)

Elle va être complétée dès la rentrée par un dispositif d'une envergure beaucoup plus importante issu **d'une collaboration RenaSup/Formiris qui permettra de proposer aux enseignants de véritables sessions de formation avec différents parcours et modules** dont, en priorité la construction d'une progression pour les 54 heures de seconde et les techniques d'entretiens avec les jeunes et leurs familles.

A terme ces parcours devraient déboucher sur une certification.



Campagne 2018 des Cordées de la Réussite Bac Pro/BTS

Les dossiers d'appel à projets pour les cordées de la réussite ont été envoyés aux RenaSup Territoriaux. Pour mémoire, ces projets doivent avoir pour objectifs d'ouvrir des ambitions et améliorer les chances de réussite en BTS des jeunes issus de Bac Pro.

Cette année, un nouvel axe est ouvert via le projet Ascension Sup qui soutiendra des initiatives favorisant pour des élèves de BTS RenaSup, la poursuite d'études vers des L3 proposées par des établissements relevant de RenaSup, d'Instituts ou

de Grandes Ecoles Catholiques.

Pour toute information, contactez votre Président de RenaSup territorial.

Pour information, des bourses ont été mobilisées par la Fondation St Matthieu en collaboration avec RenaSup à destination des étudiants des ISFEC afin de rendre plus attractives les études dans ces instituts et ouvrir le plus possible le recrutement d'enseignants dans l'enseignement catholique.



POINT DE SITUATION SUR LA FILIERE ARTS APPLIQUES

A la rentrée de septembre 2018, 10 établissements RenaSup démarreront la Première année du DNMADE, diplôme en 3 ans assorti du grade de licence et 180 ECTS. Les autres appartiennent à des académies qui ne passeront au DNMADE qu'en 2019. A terme, les BTS Design Arts Appliqués et les DMA devraient disparaître.

Le grade de licence suppose Convention avec un EPSCP (Université ou Grand Etablissement). Un accord RenaSup/Cnam dont le process a été considéré comme conforme aux textes par la DGESIP, permettra aux établissements de conventionner plus aisément.

Dans certaines académies, les Recteurs ont passé une convention cadre avec l'université locale mais elle devra être complétée par une convention d'application entre l'établissement lui même et l'université pour répondre aux exigences des textes officiels.

[Accéder au Forum pour échanger sur ce thème.](#)



POINT DE SITUATION SUR LES ETUDES DU TRAVAIL SOCIAL

A la rentrée de septembre 2018, les 4 diplômes du travail social recrutant Post Bac seront organisés en 3 ans permettant l'attribution du grade de licence et 180 ECTS à l'issue du cursus.

Lors de notre dernier rendez-vous à la DGESIP, les projets de décrets nous ont été présentés et ils prévoient notamment l'accès via Parcoursup sur dossier et entretien, ce qui signifie **la fin des concours préparant à l'entrée aux formations supérieures en IRTS (Assistante Sociale, Educateurs...)**.

Pour l'instant, l'échéance est la rentrée 2019, ce qui signifierait qu'à la rentrée 2018, les Prépas à ces concours n'auraient plus de sens. Nous avons fait remarquer à l'administration que pour la voie IFSI, une solution transitoire ferait cohabiter accès concours et Parcoursup, selon l'année du Bac afin de prendre en compte le fait que certains jeunes sont d'ores et déjà inscrits en Prépa Concours sans possibilité de revenir vers autre chose à cette date. Affaire à suivre.

Pour le DECESF qui se prépare en un an après un BTS ESF le passage au grade de licence se fera à la rentrée 2020 pour être synchrone avec les autres diplômes du travail social. **Le BTS ESF devrait rester indiqué comme la voie de passage au DECESF pour la formation initiale.** Ce qui devrait conforter cette voie de BTS.

Pour le conventionnement, comme pour le DNMADE, un accord avec le CNAM dont le process a été reconnu conforme aux textes par la DGESIP devrait faciliter la tâche de nos établissements. L'échéance se situant à la rentrée 2020. Ce qui n'exclut pas que pour l'agrément Région, un dossier soit à rendre en amont.

[Pour plus de détail, cliquer ici. et réagissez sur le Forum.](#)



POINT DE SITUATION SUR LES ETUDES PARAMEDICALES

Prépa IFSI - BTS opticien lunetier - Diététique - Prothèse Orthèse- Podo Orthèse- Analyses de Biologie Médicale

Il est acquis que l'accès aux IFSI ne fera plus à terme par concours mais via Parcoursup sur dossier et éventuellement entretien.

Pour 2019, une concours réservé aux bacheliers 2018 et auparavant devrait subsister avec un quota de places à côté des places réservées aux Bacheliers 2019 qui passeront par la voie ordinaire de Parcoursup.

La rentrée 2018 est donc la dernière année pour les Prépa concours IFSI.

A l'avenir, pour préserver la diversité des filières d'origine des quotas seront fixés pour les Bac Pros et les Bac ST2S, ce qui les maintiendra comme des filières légitimes pour accéder aux IFSI.

S'il est admis que certains jeunes auront besoin de renforts en disciplines scientifiques et en expression, la transformation de l'année concours en propédeutique semble écartée. On se dirigerait plutôt vers des renforts dès la classe de 1ère de lycée et en 1ère année d'IFSI. Renforts qui pourraient s'organiser sur le modèle des cordées de la réussite au travers d'un conventionnement Lycée/IFSI. Pour les familles d'études BTS, DUT, Licence, alternance Monsieur Le Bouler en charge du dossier a choisi d'étudier chaque diplôme sur la base de l'insertion et la poursuite d'études avant d'envisager des modalités nouvelles ou non (DE, Licence, Bac+2+1). Ce qui est certain est que bon nombre de référentiels sont obsolètes et doivent être revus.

Une nouvelle réunion destinée aux établissements RenaSup devrait se tenir fin juin avec Monsieur le Bouler, une fois les préconisations rendues aux Ministres pour décision.

Pour plus de détails [par écrit ici](#) par [video ici](#)



En réponse à certaines questions qui nous remontent sur la question de la formation des enseignants en lien avec la rénovation des 3 BTS tertiaires : Négociation Digitalisation de la Relation commerciale, Support à l'Action Managériale et Gestion de la PME. (en attendant MUC)

Il appartient bien entendu à Formiris de définir ses orientations en la matière, mais il nous semble qu'un certain nombre de besoins se situent au niveau:

1. de **l'enseignement sur un mode transversal** pour Eco-Droit-Mangement
2. de l'enseignement de la **Gestion de Projet**
3. de la **dimension RH**, notamment pour SAM et Gestion de la PME
4. des **big datas et du Webmarketing**.

Par ailleurs, sans vouloir dicter aux acteurs leurs modalités de mise en oeuvre, il nous semble que pour ces domaines pointus, il serait intéressant d'associer à ces formations d'enseignants des Instituts Universitaires de Gestion et des Grandes Ecoles. **De telle sorte que comme dans le supérieur la recherche irrigue l'enseignement, les professeurs du supérieur fassent profiter nos professeurs de leurs travaux sur ces sujets.**

[Version Vidéo de cette question](#)